



NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre au Conseil Municipal et aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle sera disponible sur le site internet. www.mairie-bonson.fr

Le budget d'une commune est un acte de prévision et d'autorisation des recettes et des dépenses.

Le premier budget voté dans l'année est appelé budget primitif. Celui-ci porte sur l'entièreté d'un exercice budgétaire, c'est-à-dire un an. Il s'agit donc d'un budget prévisionnel, qui nécessite souvent d'être adapté en cours d'année. Le conseil municipal vote alors un budget supplémentaire ou des décisions modificatives.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 de la commune de Bonson sera délibéré par le conseil municipal le 28 Mars 2024. Il peut être consulté sur rendez-vous aux heures d'ouvertures de la mairie.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 27 Février 2024.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès de tous les financeurs identifiés tels que : le conseil Départemental, la Région, Loire Forez Agglomération, le SIEL ou l'Etat, chaque fois que possible.

La balance générale du Budget Primitif 2024 :

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir, équiper les services et entretenir le patrimoine communal.

→ Le Budget Primitif 2024 s'élève à **7 429 300€** avec **3 815 000€** en fonctionnement et **3 614 300€** en section d'investissement.

Pour mémoire le budget 2023, décisions modificatives comprises, s'élevait à **8 333 700€**.

Le résultat excédentaire de fonctionnement 2023 pour un montant de **59 169,31€** est affecté en recettes de fonctionnement.

Le résultat excédentaire d'investissement de **201 216,83€** est inscrit en recettes d'investissement.

Enfin, concernant les reports en Investissement (Restes à réaliser), c'est-à-dire des dépenses non mandatées au 31 décembre mais qui ont été engagées, ou des recettes certaines qui n'ont pas donné lieu à une émission de titres de recettes : il est inscrit **314 788,45€** de dépenses et **1 062 601€** de recettes.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	3 299 511,55	2 350 482,17
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	314 788,45	1 062 601,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 201 216,83
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	3 614 300,00	3 614 300,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	3 815 000,00	3 755 830,69
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 59 169,31
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	3 815 000,00	3 815 000,00
	TOTAL DU BUDGET (4)	7 429 300,00	7 429 300,00

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe les dépenses liées au fonctionnement courant de la collectivité, dont bien sûr les charges de personnel, mais aussi les charges à caractère général (les dépenses d'énergie et de fluides des bâtiments communaux, l'achat des matières premières du

restaurant municipal ou encore le fonctionnement des accueils de loisirs périscolaire et extrascolaire, par exemples), les charges de gestion courante (les subventions aux associations et au CCAS, les participations au SIVU des Granges et au SIEL-TE, les indemnités de fonction des élus, par exemples), les provisions, les dotations aux amortissements ou les charges financières (les intérêts de la dette).

Concernant les recettes, il s'agit notamment du produit des impôts locaux et des dotations de l'Etat, par exemple la dotation globale de fonctionnement (DGF). S'y ajoutent le produit des services publics et du domaine communal.

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement 2024 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	1 030 000,00	0,00	1 124 000,00	0,00	1 124 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 730 000,00	0,00	1 870 000,00	0,00	1 870 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	295 000,00	0,00	317 000,00	0,00	317 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		3 055 000,00	0,00	3 311 000,00	0,00	3 311 000,00
66	Charges financières	52 500,00	0,00	110 000,00	0,00	110 000,00
67	Charges spécifiques (3)	500,00	0,00	503,61	0,00	503,61
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	1 300,00		1 300,00	0,00	1 300,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 109 300,00	0,00	3 422 803,61	0,00	3 422 803,61
023	Virement à la section d'investissement (4)	31 200,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	400 000,00		392 196,39	0,00	392 196,39
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		431 200,00		392 196,39	0,00	392 196,39
TOTAL		3 540 500,00	0,00	3 815 000,00	0,00	3 815 000,00
+						
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						3 815 000,00

→ Les dépenses de fonctionnement 2024 représentent **3 815 000€**. Elles sont ventilées dans 5 grands chapitres de dépenses réelles et 1 chapitre de dépenses d'ordre comme suit :

- Les charges à caractère générale (Chapitre 011) représentent **1 124 000€** et correspondent à **32,84%** des dépenses réelles. Elles comprennent, entre autres, les dépenses des fluides et d'énergies pour **145 000€**, les matières premières du restaurant municipal pour **135 000€**, les fournitures diverses pour **49 500€** (administratives, scolaires, d'entretien...), le

fonctionnement des services techniques pour **85 000€**, les prestations de services (dont le périscolaire et l'extrascolaire ainsi que l'entretien des écoles) pour **453 000€**, les contrats divers (maintenance, locations, assurances, NTIC...) pour **131 000€** ou encore les animations et l'évènementiel pour **55 000€**.

- Les charges de personnel (Chapitre 012) représentent **1 870 000€** et correspondent à **54,63%** des dépenses réelles de fonctionnement. Elles comprennent la rémunération brute des agents de la collectivité, l'action sociale, les charges patronales, les jobs d'été et chantiers jeunes, la médecine du travail, l'assurance statutaire ou encore les frais exceptionnels liés au recensement périodique.

Au moment du vote du Budget Primitif 2024, la commune compte 42 agents pour 39,66 ETP (hors remplacements ponctuels).

- Les autres charges de gestion courante (Chapitre 65) représentent **317 000€** et correspondent à **9,26%** des dépenses réelles. Elles comprennent, notamment, les indemnités et charges de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers délégués pour **109 000€**, les subventions aux associations et aux particuliers (aides en faveur des économies d'énergie) pour **35 000€**, la participation au SIVU des Granges (Crèche Ile aux Coissoux) pour **64 000€**, la subvention de fonctionnement du CCAS pour **79 000€**.

A noter que la subvention augmente par rapport à 2023 dans le cadre du lancement du Pass' seniors.

Enfin, nous retrouvons également les contributions au SIEL-TE, Syndicat Intercommunal des Energies de la Loire, et à d'autres communes pour **26 000€**.

- Les charges financières (Chapitre 66) représentent **110 000€** soit **3,21%** des dépenses réelles. Elles correspondent aux intérêts de la dette ancienne (THD, Investissements 2017 et Centre-ville), la dette nouvelle (Centre de Loisirs) et deux emprunts dits « court terme » pour le portage foncier de l'ancien magasin LIDL et dans l'attente du versement de subventions.

	<u>Prêteur</u>	<u>Année</u>	<u>Montant</u>	<u>Durée</u>	<u>Taux</u>	<u>CRD au 01/01/24</u>	<u>Dernière échéance</u>
Moyen/long terme	CDC	2015	875 000€	30 ans	Livret A+1%	683 076,37€	Février 2045
	CALHL	2017	1 000 000€	25 ans	1,77%	780 849,91€	Juin 2042
	CALHL	2020	1 000 000€	25 ans	0,96%	892 266,63€	Décembre 2045
Court terme (trésorerie)	CALHL	2023	900 000€	24 mois	4,52%	900 000€	Juillet 2025
	CALHL	2023	300 000€	24 mois	4,37%	300 000€	Mars 2025
Emprunt nouveau	CDC	2023	1 000 000€	25 ans	Livret A+0,6%	500 000€	2049

- Les dotations aux provisions (Chapitre 68) pour **1 300€** permettent d'anticiper les admissions en non-valeur dans le cadre de surendettement des ménages ou de liquidation judiciaire de sociétés.
- Enfin, les dotations aux amortissements (Opérations d'ordre) pour **391 196,39€**. L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des immobilisations et de dégager les ressources pour pouvoir les renouveler régulièrement. Ce procédé comptable permet d'étaler dans le temps la charge

consécutives au remplacement des immobilisations. Nous retrouvons le même montant en recettes d'investissement.

Récapitulatif des recettes de fonctionnement 2024 :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	279 000,00	0,00	300 000,00	0,00	300 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	216 000,00	0,00	213 000,00	0,00	213 000,00
731	Fiscalité locale	1 951 000,00	0,00	2 066 000,00	0,00	2 066 000,00
74	Dotations et participations (3)	850 000,00	0,00	939 000,00	0,00	939 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	11 418,69	0,00	36 400,00	0,00	36 400,00
Total des recettes de gestion courante		3 337 418,69	0,00	3 584 400,00	0,00	3 584 400,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	697,39	0,00	697,39
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		5 000,00	0,00	5 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 337 418,69	0,00	3 590 097,39	0,00	3 590 097,39
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	166 720,00		165 733,30	0,00	165 733,30
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		166 720,00		165 733,30	0,00	165 733,30
TOTAL		3 504 138,69	0,00	3 755 830,69	0,00	3 755 830,69
+						
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						59 169,31
=						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						3 815 000,00

→ Les recettes de fonctionnement 2024 représentent **3 815 000€**. Elles sont ventilées dans 5 grands chapitres de recettes réelles et 1 chapitre de recettes d'ordre comme suit :

- Les atténuations de charges (Chapitre 013) représentent **30 000€** soit **0,84%** des recettes réelles de fonctionnement. Elles comprennent les remboursements et indemnités journalières de l'assurance statutaire pour les agents CNRACL, et de la CPAM pour les agents non affiliés au régime spécial.
- Les produits des services, du domaine et ventes diverses (Chapitre 70) représentent **300 000€** soit **8,36%** des recettes réelles. Elles correspondent à la facturation des services publics pour **218 000€** (centre de loisirs, cantine, périscolaire, portage de repas, cimetière...), aux redevances d'occupation du domaine public pour **27 000€** ou encore à la facturation de prestations pour le compte de tiers (Loire Forez, Léo Lagrange et SIVU des Granges) pour **55 000€**.
- Les impôts et taxes (Chapitres 73 et 731) représentent **2 279 000€** soit **63,48%** des recettes

réelles. Elles comprennent la fiscalité directe locale (Taxe foncière et compensation de la suppression de la taxe d'habitation) pour **2 015 000€**, les droits de mutation pour **50 000€** ou encore le reversement de fiscalité de l'EPCI (Loire Forez Agglo) pour **213 000€**.

A noter que le taux communal de la taxe foncière n'augmentera pas en 2024. L'augmentation de la valeur locative est une décision gouvernementale basée sur l'inflation (IPCH).

- Les dotations et participations (Chapitre 74) représentent **939 000€** soit **26,16%** des recettes réelles. Elles comprennent les dotations de l'Etat pour **759 000€** afin de compenser les charges des collectivités imposées par l'Etat notamment dans le cadre de la décentralisation (transfert de compétences). Nous retrouvons également les subventions versées par la CAF de la Loire pour l'organisation des accueils de loisirs pour **163 000€**.

Les diverses dotations augmentent en lien avec la démographie et l'évolution des services ainsi qu'avec l'engagement de l'Etat et de la CNAF.

<u>Evolution des dotations de l'Etat</u>	Réel 2022	Réel 2023	Prévisionnel 2024
Dotation forfaitaire	499 009 €	509 695 €	522 000 €
Dotation Solidarité Rurale	58 416 €	70 044 €	79 000 €
Dotation Nationale de Péréquation	46 431 €	50 906 €	54 000 €
Total	603 856 €	630 645 €	655 000 €

- Les autres produits de gestion courante (Chapitre 75) représentent **36 400€** soit **1,01%** des recettes réelles. Elles comprennent les revenus des immeubles à savoir la location du bureau de La Poste ainsi que la location des salles communales.
- Les reprises diverses (Chapitre 78) pour **5 000€** correspondent aux provisions antérieures pour les admissions en non-valeur et créances éteintes.
- Enfin, les neutralisations des amortissements des subventions d'équipement versées (Opérations d'ordre) pour **165 733,30€**. C'est un virement de la section d'investissement à la section de fonctionnement permettant de respecter l'obligation comptable d'amortir sans dégrader la section de fonctionnement, une recette de fonctionnement étant constatée en contrepartie d'une dépense d'investissement.

→ **Le résultat de fonctionnement 2023 s'élève à 59 169,31€.**

Capacité d'autofinancement :

→ Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement et le remboursement du capital restant dû sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	226 463,09
--	------------

226 463,09

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : 4 types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (par exemple la Taxe d'aménagement, les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction du nouveau centre de Loisirs...), les emprunts et les cessions d'immobilisations.

Récapitulatif des dépenses d'investissement 2024 :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	1 020 421,81	144 758,82	0,00	0,00	144 758,82
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	251 594,43	60 798,45	63 710,00	0,00	124 508,45
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	405 151,84	74 211,58	307 476,00	0,00	381 687,58
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	528 112,12	35 019,60	1 751 592,25	0,00	1 786 611,85
Total des dépenses d'équipement		2 205 280,00	314 788,45	2 122 778,25	0,00	2 437 566,70
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 398 000,00	0,00	1 010 000,00	0,00	1 010 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 398 000,00	0,00	1 011 000,00	0,00	1 011 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		3 603 280,00	314 788,45	3 133 778,25	0,00	3 448 566,70

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	166 720,00		165 733,30	0,00	165 733,30
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		166 720,00		165 733,30	0,00	165 733,30

TOTAL	3 770 000,00	314 788,45	3 299 511,55	0,00	3 614 300,00
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	-------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 614 300,00
---	---------------------

→ Les dépenses d'investissement 2024 représentent **3 614 300€**. Elles sont ventilées de la manière suivante :

- Les subventions d'équipement versées (Chapitre 204) représentent **124 508,45€** soit **3,61%** des dépenses réelles d'investissement. Elles comprennent les fonds de concours versés au SIEL-TE ainsi qu'à Loire Forez Agglomération pour la réalisation d'équipements et d'ouvrages sur les réseaux secs (éclairage public, électricité, THD...) et la voirie. A noter que l'attribution de compensation d'investissement (ACI) de **58 600€** versée à LFA permet d'augmenter l'enveloppe de voirie d'initiative communale annuelle et de la porter à **244 578,99€**.
- Les immobilisations regroupées au sein d'opérations d'équipement (Voir le détail ci-après) représentent **2 313 058,25€** soit **67,07%**.

→ En 2024, les principaux projets sont :

- des travaux à La Chapelle pour **35 000€** ;
 - le lancement de l'étude de requalification de la maison paroissiale en locaux associatifs ;
 - un budget de plus de **106 000€** pour le centre-ville avec l'installation d'un totem interactif, la rénovation du massif avenue de Sury, la refonte de la signalétique, l'étude d'Animation Territoriale avec LFA et l'EPORA ainsi que la poursuite des études de requalification du centre-ville avec le parking Chareyre et les abords de la halle ;
 - la procédure de reprise des concessions échues au cimetière pour environ **30 000€** ;
 - le début des travaux du futur pôle enfance avec l'inscription de plus de **1 650 000€** en crédits nouveaux ;
 - le solde pour l'extension du parc de caméras ainsi qu'un budget pour le remplacement d'une ancienne caméra ;
 - le démarrage de deux études de faisabilité pour la rénovation énergétique du gymnase et de l'école (obligation du Décret tertiaire) = subvention sollicitée avec le SIEL dans le cadre du dispositif ACTEE ;
 - l'extension des aires de jeux au complexe sportif et au parc de la Pierre ;
 - la plantation d'arbres et l'aménagement de massifs pour plus de **44 000€** ;
- Les dépenses financières (Chapitres 16 et 27) représentent **1 011 000€** soit **29,32%**. Elles correspondent au remboursement du capital de la dette, au remboursement d'un emprunt court terme dans le cadre du portage foncier de l'ancien magasin LIDL ainsi qu'une participation au capital de l'association Compostond pour la valorisation des déchets du restaurant municipal.
 - Enfin, les neutralisations d'amortissement des subventions d'équipement pour **165 733,30€**.

Récapitulatif des opérations d'équipement :

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
1201	TERRAINS DE SPORT		37 260,00	0,00	6 700,00	0,00	0,00	6 700,00
1301	PLACE JULES VERNE		192 164,76	0,00	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00
1601	VILLAGE SENIORS - LA PIERRE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
179	Chapelle de Bonson		215 566,63	0,00	35 000,00	0,00	0,00	35 000,00
1801	CENTRE VILLE		4 376 251,15	44 940,78	61 600,00	0,00	0,00	61 600,00
1901	CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2001	COMMUNICATION		10 136,42	85,48	0,00	0,00	0,00	0,00
2002	NOUVEAU CENTRE DE LOISIRS MUNICIPAL		235 168,47	118 969,34	1 656 177,25	0,00	0,00	1 656 177,25
2003	SANTE - URGENCES		3 540,00	0,00	1 800,00	0,00	0,00	1 800,00
2101	SÉCURITÉ		204 124,42	16 443,60	6 415,00	0,00	0,00	6 415,00
2102	MAISON PAROISSIALE		3 309,80	14 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2103	RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS		210 183,30	0,00	33 800,00	0,00	0,00	33 800,00
2104	SECURISATION RD 108		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2201	PLANTATIONS D'ARBRES		0,00	29 342,40	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
2301	AIRES DE LOISIRS		47 272,30	3 136,80	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00
501	HOTEL DE VILLE		1 224 217,26	2 478,00	13 100,00	0,00	0,00	13 100,00
502	RESTAURANT SCOLAIRE		145 672,87	1 854,00	15 600,00	0,00	0,00	15 600,00
503	BATIMENTS SCOLAIRES		1 114 380,32	0,00	35 450,00	0,00	0,00	35 450,00
504	MEDIATHEQUE		55 733,77	0,00	2 500,00	0,00	0,00	2 500,00
505	SALLE POLYVALENTE		133 273,71	0,00	3 500,00	0,00	0,00	3 500,00
508	AUTRES BAT		507 462,78	0,00	6 200,00	0,00	0,00	6 200,00
509	COMPLEXE SPORTIF							
	AUTRES BATIMENTS COMMUNAUX		172 853,92	9 547,82	15 800,00	0,00	0,00	15 800,00
511	ACQUISITION DE MATERIELS		413 212,39	8 808,26	34 326,00	0,00	0,00	34 326,00
601	ESPACE BARBARA		73 789,37	0,00	6 700,00	0,00	0,00	6 700,00
602	CIMETIERE		227 407,44	3 983,52	35 000,00	0,00	0,00	35 000,00
701	VOIRIES ET RESEAUX SECS		550 034,84	0,00	21 400,00	0,00	0,00	21 400,00
901	JARDINS FAMILIAUX		132 263,79	0,00	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
9999	GRANDS PROJETS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			10 257 717,83	253 990,00	2 059 068,25	0,00	0,00	2 059 068,25

→ Au sein des opérations d'équipement nous retrouvons également l'entretien du patrimoine communal ainsi que les acquisitions de mobiliers, matériels et équipements divers. En 2024, il est prévu notamment : du matériel pour le restaurant municipal (nouveau four et essoreuse), du mobilier et matériel informatique pour l'école, la mise aux normes de l'ascenseur et l'acquisition de matériel informatique pour la mairie, des travaux sur les chaufferies du gymnase et des vestiaires du foot, des travaux de rénovation du bureau des travailleurs sociaux, l'achat de matériels divers (pour les services techniques, un limiteur de son pour la salle Marcel Pouillon, un défibrillateur, vélos...), ou encore des travaux sur le réseau d'aspersion et les piquets d'incendie.

Récapitulatif des recettes d'investissement 2024 :

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	551 341,10	422 601,00	476 865,20	0,00	899 466,20
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	1 300 000,00	500 000,00	250 000,00	0,00	750 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 851 341,10	922 601,00	726 865,20	0,00	1 649 466,20
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	218 163,83	0,00	211 420,58	0,00	211 420,58
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 040 000,00	140 000,00	1 020 000,00	0,00	1 160 000,00
Total des recettes financières		1 258 163,83	140 000,00	1 231 420,58	0,00	1 371 420,58
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		3 109 504,93	1 062 601,00	1 958 285,78	0,00	3 020 886,78

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	31 200,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	400 000,00		392 196,39	0,00	392 196,39
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		431 200,00		392 196,39	0,00	392 196,39

TOTAL	3 540 704,93	1 062 601,00	2 350 482,17	0,00	3 413 083,17
--------------	---------------------	---------------------	---------------------	-------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	201 216,83
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 614 300,00
---	---------------------

→ Les recettes d'investissement 2024 représentent **3 614 300€**. Elles sont ventilées de la manière suivante :

- Les subventions (Chapitre 13) représentent **899 466,20** soit **29,77%** des recettes réelles d'investissement. Elles comprennent les subventions reportées, c'est à dire inscrites au budget 2023 mais pas encore encaissées partiellement ou totalement pour **422 601€**, et les subventions notifiées récemment ou en cours de notification pour **476 865,20€** :

- SIEL pour les études de rénovation énergétique de l'école et du gymnase = 17 865,20€ ;
- Région AURA pour le centre de loisirs, l'accès à la gare et l'aire de jeux inclusive = 318 000€ ;
- l'Etat, Dotation de Soutien à l'Investissement Local, pour le centre de loisirs = 119 000€ ;
- Le Conseil départemental pour l'aire de jeux inclusive = 7 000€ ;
- la MSA pour le centre de loisirs = 15 000€.

Subventions obtenues depuis le début du mandat 2020-2026 :

Financeurs	Montants
CAF	301 368 €
Département	240 100 €
Etat	190 549 €
Région AURA	451 152 €
LFA	202 448 €
SIEL	24 110,20 €
MSA	15 000 €
TOTAL	1 424 727,20 €

- Les emprunts (Chapitre 16) représentent **750 000€** soit **24,83%** des recettes réelles. Cela correspond en partie à l'emprunt auprès de la Caisse des Dépôts pour le futur centre de loisirs pour **500 000€** (RAR de 2023) et un emprunt d'équilibre pour **250 000€**.
- Les dotations, fonds divers et réserves (Chapitres 10) représentent **211 420,58€** soit **7,00%** des recettes réelles. Nous avons la Taxe d'Aménagement, afin de financer les équipements publics (réseaux, voiries) nécessaires aux futures constructions et aménagements, pour **70 000€**, ainsi que le FCTVA, Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée, qui a pour objectif de compenser en partie, sur certaines dépenses d'investissement de l'exercice précédent, la Taxe sur la valeur ajoutée réglée par les collectivités locales. Le taux est de 16,404% et le montant prévisionnel 2024 s'élève à **141 420,58€**.
- Les produits des cessions d'immobilisations (Chapitre 024) représentent **1 160 000€** soit **38,40%** des recettes réelles. Nous avons la cession de la maison des 4 chemins au bailleur social Bâtir et Loger pour **140 000€** et la vente de l'ancien magasin LIDL à SOFINVEST pour **1 020 000€**.
- Enfin, les dotations aux amortissements (Opérations d'ordre) provenant de la section de fonctionnement pour **392 196,39€**.

→ **Le résultat positif d'investissement 2023 s'élève à 201 216,83€.**